

## PREFET DES COTES D'ARMOR

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

# Commune de PLESTIN-LES-GRÈVES

## Modification du tracé et des caractéristiques de la servitude de passage des piétons le long du littoral et des suspensions de la servitude dans le secteur de « Kerdréhoret »

### APPROBATION DU TRACE

## AVIS

Le public est informé des modifications du tracé et des caractéristiques de la servitude de passage des piétons le long du littoral et des suspensions de la servitude dans le secteur de «Kerdréhoret » sur la commune de PLESTIN-LES-GRÈVES, approuvé par l'arrêté préfectoral du 21 avril 2023.

Le dossier d'approbation peut être consulté aux heures habituelles d'ouverture au public :

- En mairie de PLESTIN-LES-GRÈVES ;
- Dans les locaux de la direction départementale des territoires et de la mer :

DDTM des Côtes d'Armor  
Délégation à la mer et au littoral  
Service aménagement, mer et littoral  
5, rue Jules Vallès  
BP 2361 – 22023 Saint-Brieuc cedex 1

- Sur le site internet de la préfecture des Côtes d'Armor  
<https://www.cotes-darmor.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Mer-littoral-et-securite-maritime/Sentier-du-littoral>